



LHOIST FRANCE OUEST

Usine des Gaillards – Saint-Gaultier (36)

PJ109 – RNT de l'Etude d'impact

Rapport

Réf : CACILB212756 / RACILB04556-02

AMAR / JPT







05/10/2022



LHOIST FRANCE OUEST

PJ109 – RNT de l'Etude d'impact

Ce rapport a été rédigé avec la collaboration de Léa DEROGNAT (Société NEODYME)

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	15/07/2022	01	A. MARIE 	A. MARIE 	JP. LENGLET 
Rapport modifié	05/10/2022	02	A. MARIE 	A. MARIE 	JP. LENGLET 

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CACILB212756 / RACILB04556-02
Numéro d'affaire :	A56475
Domaine technique :	IC01

SOMMAIRE

CONTEXTE DE L'ETUDE	4
1. Cadrage	5
2. Localisation, urbanisme et aires d'études.....	5
3. Environnement initial	7
4. Evolution de l'environnement, en l'absence de projet et en cas de mise en œuvre du projet	10
5. Synthèse des impacts du projet et des mesures proposées	11
6. Analyse des effets cumulés avec d'autres projets existants ou approuvés.....	17
7. Description des solutions de substitution raisonnables examinées par le maître d'ouvrage	18

TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse de l'état initial et hiérarchisation des enjeux.....	8
Tableau 2 : Evolution de l'environnement avec et sans le projet	10
Tableau 3 : Synthèse de l'impact futur du site sur l'environnement.....	12
Tableau 4 : Cumul des effets du projet avec le renouvellement et l'extension de la carrière de Neuville	17

FIGURES

Figure 1 : Localisation du site de Saint-Gaultier.....	5
Figure 2 : Zonage PLU au droit du site de Saint-Gaultier	6
Figure 3 : Aires d'étude du projet.....	7
Figure 4 : Evolution du plan du projet.....	19

CONTEXTE DE L'ETUDE

Le site étudié est le site de production industrielle de chaux et de granulats à partir de l'extraction de pierre de la carrière adjacente. Ce site appartient à la société LHOIST France OUEST - Site de Saint-Gaultier implanté sur la commune du même nom dans le département de l'Indre (36).

Le site est classé sous le régime de l'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et est régi par l'arrêté préfectoral n°2008-03-0280 du 31 Mars 2008, modifié.

Le site étudié produit de la chaux calcique dite aérienne, à partir de pierre calcaire très pure extraite de ses carrières. La production annuelle autorisée est de 180 000 tonnes de chaux à partir de 2 fours de type PFRK.

La chaux est obtenue par calcination de pierre calcaire dans un four. Elle est extraite sous forme de pierres dont la taille va de 0 à 120 millimètres.

Pour la production de chaux vive, du gaz et du coke de pétrole sont utilisés en tant que combustibles pour réaliser la cuisson.

Le site souhaite demander l'autorisation de co-incinérer de la biomasse dans un de ces fours (four n°1) en substitution du coke de pétrole.

Il est alors prévu :

- Pour le four n°1 : biomasse / gaz naturel ;
- Pour le four n°2 : coke de pétrole / gaz naturel.

Les biomasses prévues¹ sont :

- Des produits composés d'une matière végétale forestière susceptible d'être employée comme combustible en vue d'utiliser son contenu énergétique : il s'agit de plaquettes forestières et paysagères ligneuses provenant majoritairement de la région Centre-Val de Loire, combustibles issus de filière de production de bois, usuellement appelé « Bois A » ;
- Des déchets de bois (à l'exception des déchets de bois susceptibles de contenir des composés organiques halogénés ou des métaux lourds à la suite d'un traitement avec des conservateurs du bois ou du placement d'un revêtement tels que les déchets de bois de ce type provenant de déchets de construction ou de démolition) : il s'agit de connexes et bois en fin de vie bois, considéré en tant que déchets, usuellement appelé « Bois B ».

Le plan d'approvisionnement est donné en PJ n°51 du présent Dossier de demande d'Autorisation Environnementale.

Dans ce cadre le projet fait l'objet d'une nouvelle Demande d'Autorisation d'Exploiter (DAE) au sein de laquelle s'intègre en tant que pièce n°110 le présent Résumé Non Technique de l'étude d'impact.

¹ Au sens de la rubrique 2910.

1. Cadrage

L'étude d'impact intègre l'ensemble des dispositions de l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement.

Elle a pour objectifs :

- De susciter la prise de conscience de l'exploitant sur l'adéquation ou non de l'installation projetée par rapport au site retenu ;
- De donner aux autorités administratives les éléments propres à se forger une opinion sur le projet et de leur fournir des moyens de contrôle ;
- De permettre d'apprécier les conséquences du projet sur l'environnement.

Elle est menée de manière proportionnée à la fois aux enjeux présentés par l'environnement du site ainsi qu'aux incidences attendues.

2. Localisation, urbanisme et aires d'études

Le site étudié est le site LHOIST FRANCE OUEST de Saint-Gaultier implanté sur la commune du même nom dans le département de l'Indre (36).

L'implantation du site est représentée sur la Figure 1 **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ci-après.

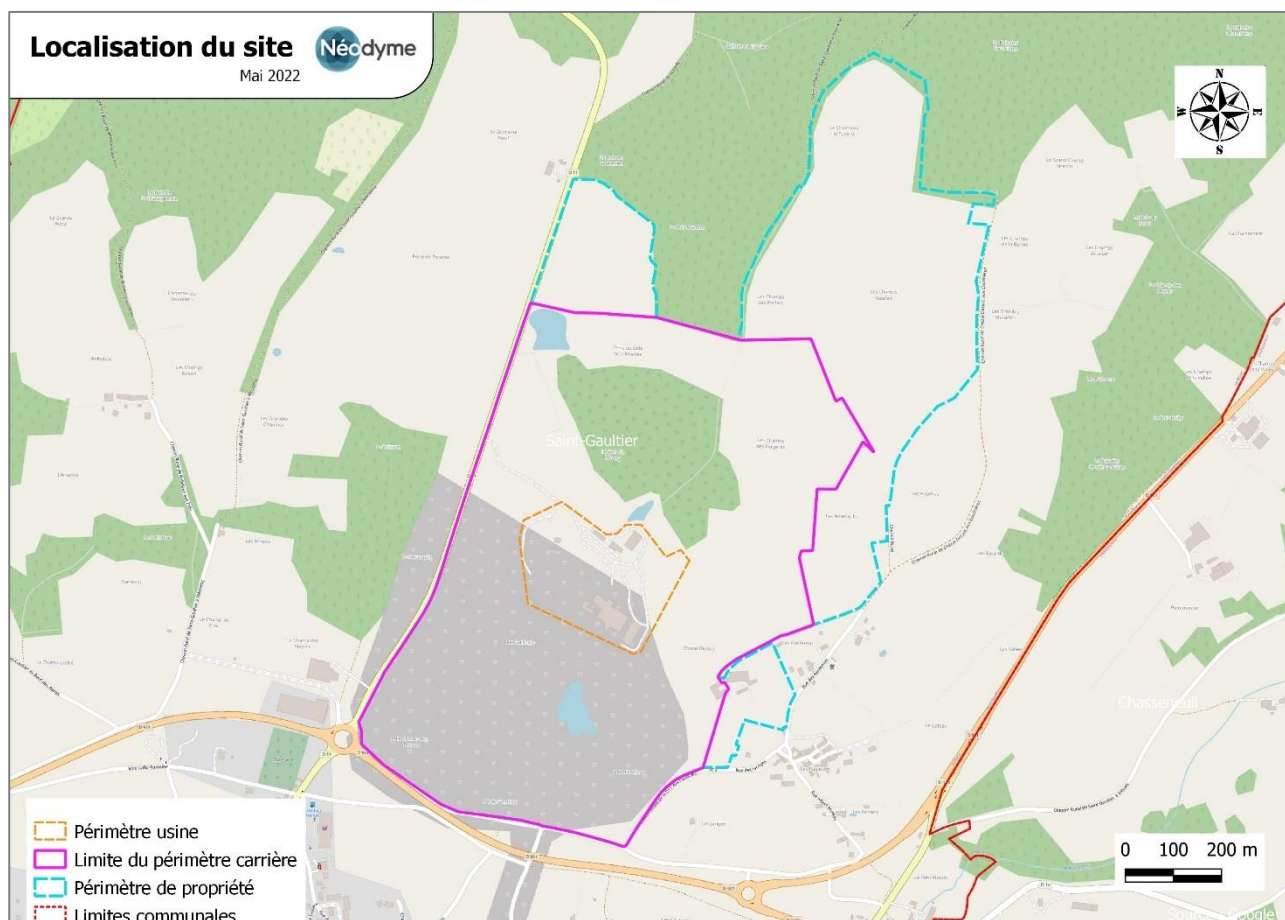


Figure 1 : Localisation du site de Saint-Gaultier

Le site est localisé en zone Ncr du Plan Local d'Urbanisme de la commune, qui correspond aux espaces dédiés au développement de la carrière de Saint-Gaultier et dans laquelle sont notamment autorisés les constructions, installations et équipements industriels, s'ils sont en lien avec l'activité de carrière.

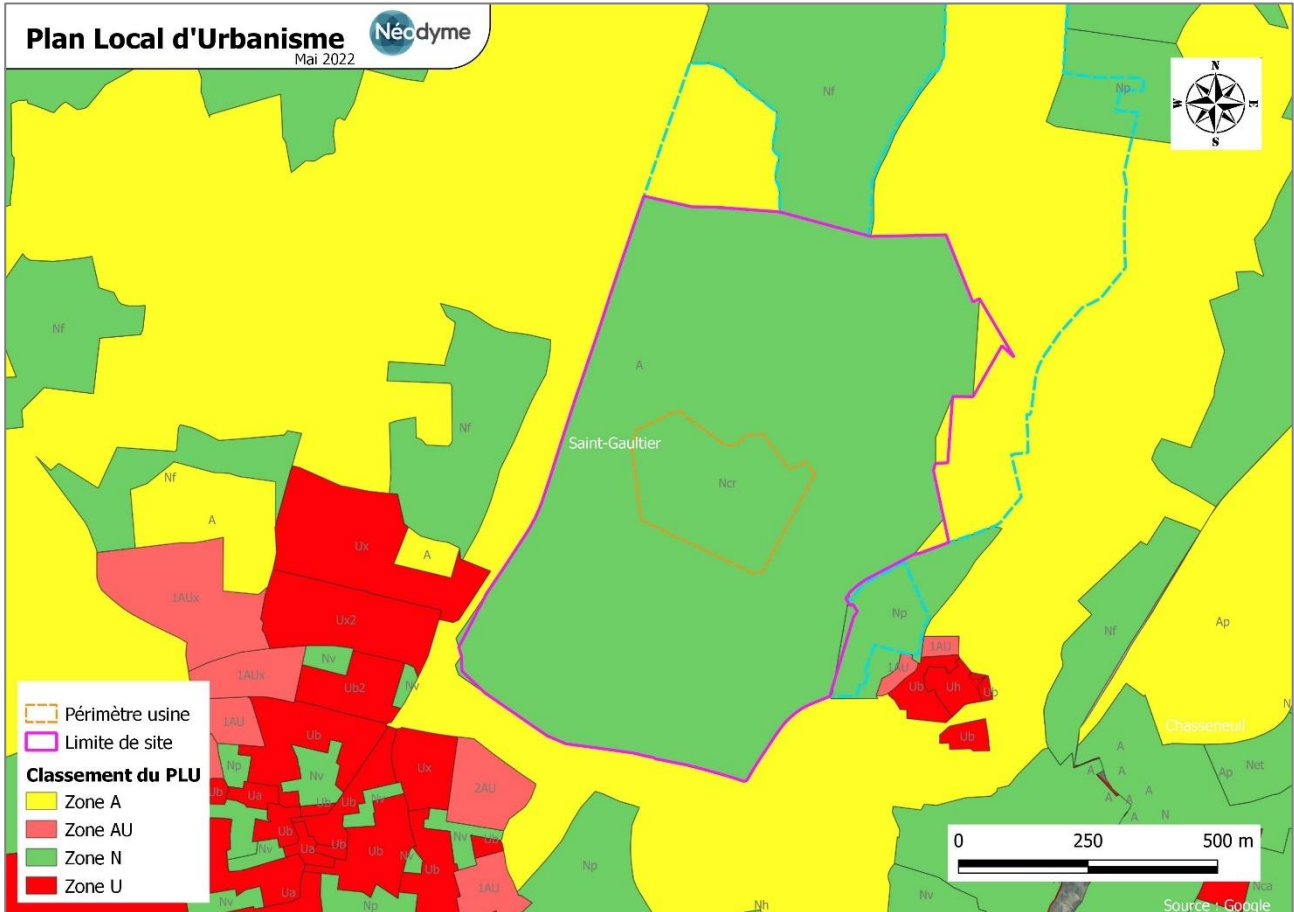


Figure 2 : Zonage PLU au droit du site de Saint-Gaultier

Le périmètre de l'étude d'impact concerne l'emprise du site et son environnement proche et éloigné. L'aire d'étude varie en fonction des thématiques à étudier, de la réalité du terrain et des principales caractéristiques du site.

Plusieurs aires d'étude sont ainsi définies :

L'aire d'étude « immédiate » : elle correspond aux limites du site dans son ensemble (carrière et usine) ;

L'aire d'étude classique : elle couvre une zone élargie dans un rayon de 3 km autour de l'emprise du site, correspondant au rayon d'affichage de l'enquête publique.

Les 2 aires d'étude définies sont représentées sur la carte suivante :

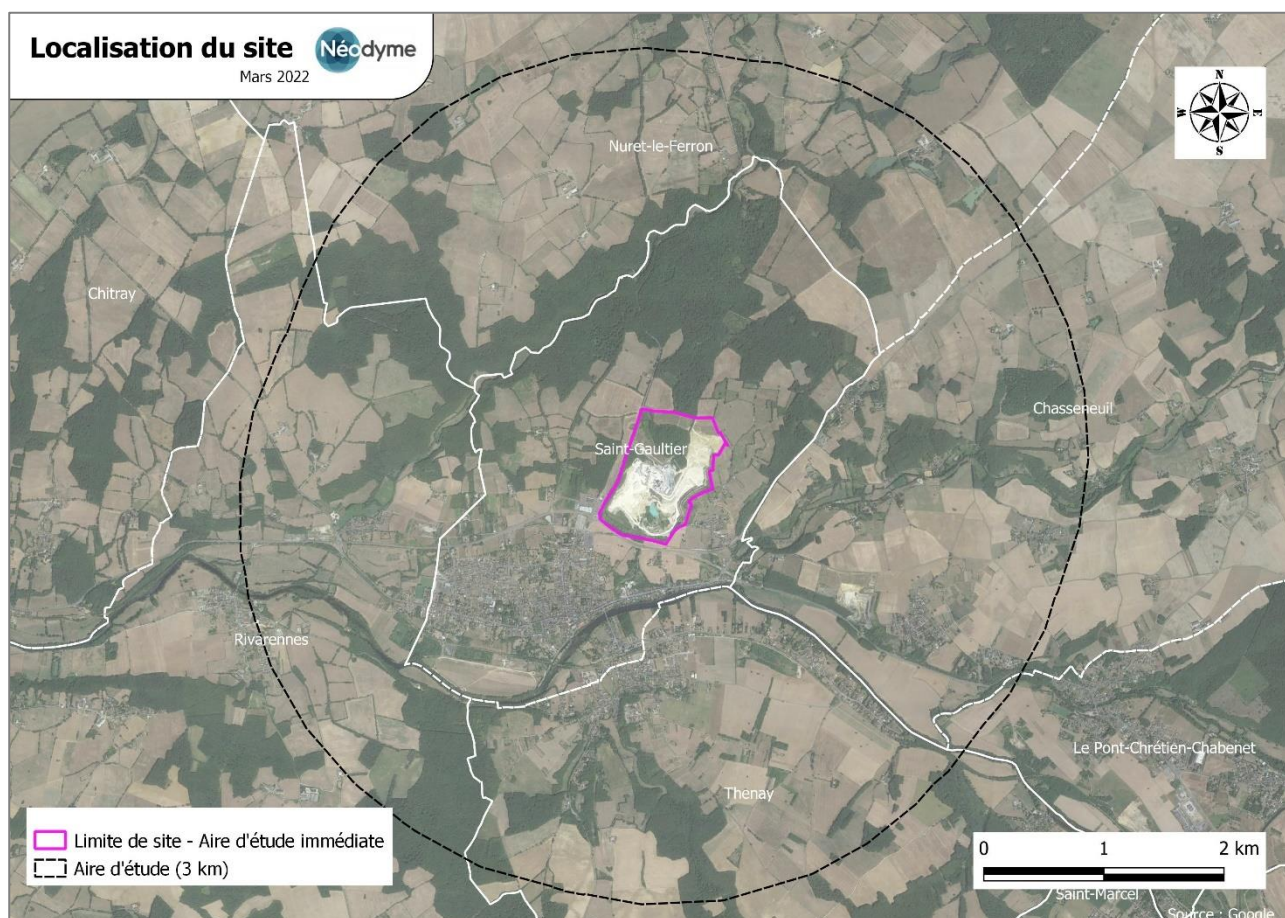


Figure 3 : Aires d'étude du projet

La superficie de la propriété foncière de la société est de 74,15 hectares, occupés comme suit :

- Zone d'exploitation de la carrière d'une surface de 67,31 hectares ;
- Zone « usine » comprenant les installations inhérentes à la fabrication de chaux et de granulats d'une surface de 6,84 hectares.

3. Environnement initial

La synthèse de l'état initial ainsi que la hiérarchisation des enjeux environnementaux sont reprises de l'étude d'impact dans le tableau suivant, sachant que la hiérarchisation des enjeux de l'environnement a été réalisée selon une cotation qualitative en quatre niveaux :

- **Rouge** = enjeu fort
- **Orange** = enjeu modéré
- **Jaune** = enjeu faible
- Blanc = sans enjeu.

Tableau 1 : Synthèse de l'état initial et hiérarchisation des enjeux

Contraintes et enjeux	Etat initial	Enjeu
Sols et sous-sol		
Etat de pollution des sols	Aucun site et sol pollué recensés au niveau de l'aire d'étude immédiate et 26 dans l'aire d'étude classique. Le rapport de base rédigé en 2014 ne faisait apparaître aucune source potentielle de pollution ou de vulnérabilité particulière vis-à-vis des sols. L'état initial du rapport de base réalisé en 2022 ne montre aucun impact du site sur les sols hormis des traces de dioxines et furanes (bruit de fond urbain ou de zone industrialisée)	Faible
Eaux		
Usage de l'eau	3 captages AEP considérés comme vulnérables sont situés en aval hydraulique du site.	Fort
Eaux de surface - Inondation	Le site est localisé au droit de la masse d'eau FRGR0365b « La Creuse depuis le complexe d'Eguzon jusqu'à la confluence avec la Gartempe ». Les cours d'eau pérennes identifiés dans l'aire d'étude classique sont la Creuse, le Bouzanteuil et le ruisseau des Chézeaux. L'aire classique du projet n'est pas concernée par une Zone de Répartition des Eaux spécifique. Selon l'état des lieux actualisé en 2019 dans le cadre du SDAGE Loire-Bretagne, la Creuse depuis le complexe d'Eguzon jusqu'à la confluence avec la Gartempe indique un état écologique, biologique et chimique moyen avec des pressions de type morphologique et hydrologique. L'aire d'étude rapprochée du site n'est concernée par aucun zonage réglementaire du PPRi (pas de risque inondation au droit du site). La zone d'aléa la plus proche (A1- Aléa faible à moyen) étant située à 385 m au sud du site.	Faible
Eaux souterraines	L'état des masses d'eaux souterraines est bon au niveau quantitatif et qualitatif. La qualité des eaux souterraines dans l'aire d'étude immédiate et classique du projet est jugée bonne sur l'appréciation des dernières mesures réalisées dans le cadre de la surveillance des eaux souterraines.	Faible
Air et climat		
Qualité de l'air	La zone est rurale. Présence de quelques habitations aux abords du site.	Modéré
Morphologie, paysage et patrimoine		
Relief et topographie	Le site (aire d'étude immédiate) présente un relief peu marqué sur le site de production de Chaux et plus accidenté par l'exploitation de la carrière au sud du site industriel de production.	Faible
Paysage	Le site de Saint-Gaultier est situé dans une zone semi-rurale avec des paysages ouverts de type agricole.	Modéré

Contraintes et enjeux	Etat initial	Enjeu
Patrimoine	<p>Aucun site inscrit ou classé n'est dans l'emprise immédiate et un site se situe dans l'aire d'étude classique : il s'agit du site inscrit « Site d'Usseau » localisé à environ 2 km au sud-est du site.</p> <p>Un monument historique est situé dans l'aire d'étude classique, son périmètre de protection n'atteint pas la limite de site.</p> <p>Aucun site archéologique ou site remarquable n'est présent dans l'aire d'étude classique.</p> <p>Des ZPPA sont présentes au sud-est du site en dehors de l'aire d'étude classique.</p>	Nul
Milieux naturels et appellations		
Zones humides	<p>D'après les informations du réseau zones humides, des milieux potentiellement humides d'une probabilité assez forte à forte sont présents sur le site.</p> <p>Site sur la zone d'application de la convention RAMSAR « La Brienne ».</p>	Modéré
Sites Natura 2000	<p>Au sein de l'aire d'étude classique est recensée une zone Natura 2000 entourant le site, il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation FR2400536 « Vallée de la Creuse et ses affluent » d'une superficie de 5 283 ha. Le Creuse est l'exutoire finale des rejets aqueux du site.</p> <p>Le site de l'INPN indique que les habitats de cette zone sont peu vulnérables.</p>	Modéré
ZNIEFF	<p>Le site de Saint-Gaultier ne se situe pas sur une ZNIEFF de type I, ni sur une ZNIEFF de type II mais plusieurs ZNIEFF sont présentes dans l'aire d'étude classique dont la ZNIEFF dont la plus proche se situe à environ 800 m au nord-ouest du site.</p>	Faible
Parc naturel	<p>Le site est localisé en bordure est du Parc Naturel Régional de la Brenne, sans contrainte réglementaire particulière.</p>	Modéré
Arrêté de protection de biotope	<p>Aucun arrêté de Protection des Biotopes n'existe à proximité du site.</p>	Nul
Continuités écologiques	<p>Le site est implanté dans une zone de corridor diffus à préciser localement. Aucun réservoir biologique n'est identifié sur et à proximité du site. Du fait de sa situation, la zone projet ne constitue pas, actuellement, un obstacle à la continuité d'actuels corridors écologiques.</p>	Faible
Environnement humain		
Populations	<p>Les populations sont situées dans les centres villes des communes, à plus de 500 m du site et dans des hameaux dont certains se situent à proximité immédiate du site.</p>	Modéré
Etablissements sensibles	<p>6 ERP sensibles, accueillant des populations dites « sensibles » (enfants, personnes âgées, personnes malades) sont implantées dans un rayon de 3 km du site étudié.</p> <p>Aucune n'est situé à proximité immédiate du site.</p>	Fort

4. Evolution de l'environnement, en l'absence de projet et en cas de mise en œuvre du projet

Contraintes et enjeux	Etat initial	Enjeu
Activités économiques - Agriculture	L'environnement du site est de type bocager mixte de cultures, prairies et forêts. Les SAU n'ont pas diminué au niveau départemental sur la période 2010-2017. L'INAO ne recense aucun Label Rouge ou autre produit sous signes officiels d'identification de l'origine et de la qualité sur la commune de Saint-Gaultier. En revanche, 124 produits AOC – AOP et IGP sont répertoriés pour la commune.	Faible
Activités économiques – Tourisme et Loisirs	L'aire d'étude est située en zone touristique « verte » avec notamment quelques chemins de randonnée et une voie verte qui ne se situent pas à proximité du site.	Faible
Réseaux de gaz et d'électricité	Le site de Saint-Gaultier est alimenté via le réseau moyenne tension d'électricité avec trois postes de distribution présents à proximité immédiate. Une canalisation de transport de gaz naturel GRTgaz alimente également l'usine. La zone projet n'est pas traversée par une canalisation de gaz souterraine.	Faible
Trafic routier	Le site est bordé par la départementale D951 au sud et à l'est et la D11 à l'ouest. Le trafic routier n'est pas dense dans cette zone.	Faible
Bruit	Le site est implanté entre une carrière et une zone boisée. Il existe cependant des zones d'habitations proches, dont la plus proche est située à 400 m à l'est du site. Il n'existe pas sensibles proche du site.	Modéré
Nuisances lumineuses	Le site se situe dans une zone de pollution lumineuse d'intensité moyenne.	Modéré

4. Evolution de l'environnement, en l'absence de projet et en cas de mise en œuvre du projet

Une description des aspects pertinents de l'état initial de l'environnement, et de leur évolution en cas de mise en œuvre du projet ainsi qu'un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet. Ces éléments sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 2 : Evolution de l'environnement avec et sans le projet

Principales thématiques	Evolution avec le projet	Evolution sans le projet
Qualité de l'air	Le Projet va induire 4 nouveaux rejets canalisés. L'étude sanitaire montre que les risques sanitaires chroniques induits par ces rejets atmosphériques du projet sont non significatifs pour les riverains présents autour des futures installations, selon le fonctionnement majorant retenu basé sur les Valeurs Limites à l'Emission.	En l'absence de station de mesure proche du site, il n'est pas possible de connaître les tendances d'évolution de la qualité de l'air dans la zone du site. Cependant, celle-ci apparaît essentiellement influencée par le site, qui est le principal émetteur de la zone. Il n'est pas a priori attendu d'évolution notable de la qualité de l'air en l'absence du projet

Principales thématiques	Evolution avec le projet	Evolution sans le projet
Eaux de surface	Le projet va conduire à une augmentation de 11,8 % de la surface d'imperméabilisation (+ 4 190 m ²).	Gestion des eaux pluviales mis en place sur site.
Climat	Le projet n'a pas d'impact direct quantifiable sur le climat mais il permettra une réduction des émissions de CO ₂ du site (cf. PJ n°55 du présent dossier d'autorisation).	Evolution climatique globale.
Ambiance sonore	Le projet induira un faible impact en termes de nuisances sonores, les valeurs modélisées indiquant le respect de la réglementation.	Les milieux alentours sont principalement des zones agricoles ou naturelles. Il n'est pas identifié de facteur particulier d'évolution de ces facteurs environnementaux.
Ambiance lumineuse	Le projet induira un faible impact sur les nuisances lumineuses, la zone projet n'étant pas éclairée de nuit sauf pour des raisons exceptionnelles ou ponctuellement en hiver pour des raisons d'exploitation ; par ailleurs les nouvelles installations s'insèrent au sein du site industriel déjà éclairé.	
Paysage, patrimoine	Le projet entraîne la construction d'un bâtiment d'injection de 38 mètres de haut. Toutefois compte tenu des installations actuelles et de la visibilité du site, la perception du site ne sera pas modifiée (les installations comprenant les fours ont une hauteur de 35m dont les cheminées déportées culminent à 39,6 mètres). Le projet est situé en dehors de Zone de Présomption de Prescription Archéologique.	
Ressources naturelles	Le projet permettra une réduction des consommations de gaz actuellement utilisé comme combustible dans les fours à chaux. Il entrainera cependant une consommation de la ressource en bois dont une partie de bois en fin de vie.	L'évolution « naturelle » des surfaces boisées au niveau des zones d'approvisionnement en « bois énergie » sort du cadre de cette analyse succincte. On peut noter qu'au niveau national (métropole) la surface forestière est en augmentation de 0,7 % par an depuis 1980.
Trafic routier	Le projet induira une augmentation de trafic à raison de 6 camions par jour.	En hausse continue entre 2012 et 2018 (+ 0,7 % par an), la circulation en métropole s'est stabilisée en 2019 (+ 0,1 % après + 0,4 % en 2018). Au niveau local, le trafic moyen journalier est de 5 142 véhicules par jour (données 2017 Centre Val de Loire dont 8,6 % de poids lourds), chiffre en évolution notable depuis l'année 2015 (3301 véhicules par jour dont 13,7 % de poids lourds).

5. Synthèse des impacts du projet et des mesures proposées

Le tableau qui suit synthétise l'impact du site pour chaque thématique et l'impact supplémentaire que représente le projet par rapport au site actuel. La hiérarchisation des impacts du site sur l'environnement a été réalisée selon une cotation qualitative en cinq niveaux :

- **Rouge** = impact notable
- **Orange** = impact négatif
- **Jaune** = impact faible
- **Blanc** = sans impact
- **Vert** = impact positif

Pour chacun des impacts identifiés, LHOIST FRANCE OUEST propose des mesures d'évitement (ME) et des mesures de réduction (MR) visant à limiter ou à minimiser les incidences du projet sur l'environnement. Lorsque ces mesures ne sont pas suffisantes et qu'un impact résiduel demeure, le porteur de projet propose des mesures de compensation (MC). Enfin, des mesures de surveillance (MS) ou d'accompagnement (MA) sont mises en place.

Tableau 3 : Synthèse de l'impact futur du site sur l'environnement

Thématique	Phase	Aspect du projet	Impact potentiel brut du projet	Mesures prévues Evitement / Réduction / Compensation / Suivi Accompagnement	Impact résiduel
Pollution des sols	Chantier	Pollution potentielle chronique concernant les égouttures	Négatif, direct, temporaire et à court terme	ME : Ravitaillement, réparation, nettoyage et entretien des engins sur aire imperméabilisée équipée d'un déboureur-déshuileur ou externalisée ME : Stockage des produits sur rétention MR : Recherche d'exutoires ou réutilisation des déblais MR : Entretien régulier des engins et du matériel MR : Mise à disposition de kits antipollution	Négligeable, direct, temporaire et à court terme
	Exploitation	Pollution potentielle des sols en lien avec les divers stockages de produits de maintenance (faible quantité)	Négatif, direct, permanent et à long terme	ME : Stockage des produits sur rétention MR : Imperméabilisation de la zone projet MS : Surveillance de la qualité des eaux souterraines	Négligeable, direct, permanent et à long terme
Consommation d'eau	Chantier	Légère augmentation de la consommation d'eau (lavage des engins et arrosage des zones chantiers en période sèche pour éviter l'envol des poussières)	Négatif, direct, temporaire et à court terme	MR : Utilisation prioritaire de l'eau issue du bassin du site pour le nettoyage des engins	Négligeable, direct, temporaire et à court terme

Thématique	Phase	Aspect du projet	Impact potentiel brut du projet	Mesures prévues Evitement / Réduction / Compensation / Suivi Accompagnement	Impact résiduel
	Exploitation	Aucune augmentation des consommations d'eau potables ou industrielles prélevées par forage prévue dans le cadre du projet	Nul	-	-
Eaux superficielles – Quantité	Chantier	Eaux de ruissellement en phase de travaux gérées de la même manière que les eaux pluviales	Nul	-	-
	Exploitation	Augmentation des eaux de ruissellement due à l'imperméabilisation des sols au niveau de la zone projet (+11,8%) Ne remet pas en question la capacité du bassin de décantation.	Négligeable, direct, et à long terme	-	-
Eaux superficielles – Qualité	Chantier	Travaux à l'origine de potentielles pollutions	Négatif, direct, temporaire et à court terme	ME : Ravitaillement, réparation, nettoyage et entretien des engins sur aire imperméabilisée équipée d'un débourbeur-déshuileur ME : Stockage des produits sur rétention MR : Entretien régulier des engins et du matériel MR : Mise à disposition de kits antipollution MR : Gestion des eaux potentiellement polluées	Négligeable, direct, temporaire et à court terme
	Exploitation	Projet non susceptible de modifier la qualité des eaux de ruissellement et de lavage rejetées actuellement par le site	Nul	-	-
Qualité de l'air	Chantier	Envol de poussières lié au déplacement des terres Equipements de chantier (véhicules, groupes électrogènes, ...) sources d'émissions atmosphériques	Faible, direct, temporaire et à court terme	MR : Arrosage du chantier	Négligeable, direct et à court terme

Thématique	Phase	Aspect du projet	Impact potentiel brut du projet	Mesures prévues Evitement / Réduction / Compensation / Suivi Accompagnement	Impact résiduel
	Exploitation	4 nouveaux rejets atmosphériques canalisés	Négatif, direct, permanent et à long terme	MR : Respect des meilleurs techniques disponibles pour l'utilisation des fours à chaux MR : Contrôle de la biomasse introduite dans le four avec mise en place d'une procédure au démarrage des installations (MTD 31, 36, 44, 45) MS : Surveillance des rejets et des retombées de poussières	Négatif, direct, permanent et à long terme
Climat et CO ₂	Chantier	Emissions principalement dues aux produits de construction et équipements neufs ainsi qu'au chantier en lui-même	Négatif, indirect, temporaire et court terme	MR : Prise en compte des aspect CO ₂ dans le cahier des charges et dans le choix des entreprises réalisant les travaux	Négligeable, indirect, temporaire et court terme
	Exploitation	Changement de combustible : réduction de 19 300 t de CO ₂ /an (-18%)	Positif, direct, permanent et à court terme	-	-
Milieux naturel, faune, flore	Chantier	Peu d'enjeu	Nul	-	-
	Exploitation	Utilisation de plaquettes forestières comme combustible	Notable, direct, ponctuel et à moyen terme	-	-
Nuisances sonores	Chantier	Présence de poids-lourds et engins Travaux de terrassement	Négatif, direct, temporaire et à court terme	MR : Entretien régulier des engins et du matériel	Notable, direct, ponctuel et à moyen terme

Thématique	Phase	Aspect du projet	Impact potentiel brut du projet	Mesures prévues Evitement / Réduction / Compensation / Suivi Accompagnement	Impact résiduel
	Exploitation	Plusieurs installations nouvelles sources de bruit	Négatif, direct, permanent et à court terme	MR : Equipements les plus bruyant en bâtiment MR : Utilisation de bardage double peau avec face intérieure acoustiquement absorbante pour les parois et la toiture, indice d'isolement acoustique $R_w \geq 35$ dB et un indice moyen d'absorption $\alpha \geq 0,8$. MR : Fermeture des ouvertures des bâtiments par portes caractérisées par indice d'isolement acoustique $R_w \geq 27$ dB. MR : Intégration dans sa procédure d'exploitation la fermeture systématique des portes d'accès aux bâtiments comprenant des installations bruyantes. MS : Mesures de niveau de bruit et de l'émergence réalisées dans les trois mois suivants la mise en fonctionnement de la plateforme.	Négligeable, direct, permanent et à court terme
Nuisances vibratoires	Chantier	Circulation de poids-lourds et engins Construction des bâtiments de la zone projet.	Négatif, direct, temporaire et à court-terme	ME : Planning des travaux (de jour) MR : Réalisation d'un plan de circulation MR : Mise en place d'équipements de protection collectifs de type semelle anti-vibratile	Négligeable, direct, temporaire et à court-terme
	Exploitation	Plusieurs installations nouvelles sources de vibrations (en bâtiment)	Négligeable, direct, permanent et à court-terme	-	-
Nuisances lumineuses	Chantier	Chantier de jour Eclairage d'appui sur la période hivernale	Négatif, direct, temporaire et à court-terme	-	-
	Exploitation	Nouvelles installations disposeront d'un éclairage extérieur lié aux horaires d'exploitation seulement en cas de nécessité	Négligeable, direct, temporaire et à court terme.	-	-
Voies de circulation et trafic	Chantier	Livraison de matériaux et d'engins Accès des personnels de chantier	Négligeable, direct, temporaire et à court-terme	MR : Organisation du chantier	-

Thématique	Phase	Aspect du projet	Impact potentiel brut du projet	Mesures prévues Evitement / Réduction / Compensation / Suivi Accompagnement	Impact résiduel
	Exploitation	Augmentation de 6 camions par jour (soit +8% du trafic)	Négligeable, direct, permanent et à long terme	-	-
Paysage	Chantier	Présence d'une grue sur le chantier	Négligeable, direct, temporaire et à court-terme	-	-
	Exploitation	Aucune installation plus haute que les installations existantes	Nul	-	-
Déchets	Chantier	Très faible augmentation des déchets produits sur site dans le cadre du projet	Négatif, direct, temporaire et à court terme	ME : Recherche de produits de construction impliquant peu de déchets MR : Gestion strictement encadrée des déchets	Négligeable, direct, temporaire et à court terme
	Exploitation	Nouveaux déchets (Déchets non dangereux seulement) générés par projet, en faible quantité	Négatif, direct, permanent et à long terme	MR : Gestion strictement encadrée des déchets	Négligeable, direct, permanent et à long terme
Evaluation des risques sanitaire	Exploitation	Mise en place de 4 nouveaux rejets atmosphériques canalisés	L'étude a permis de montrer que les risques sanitaires chroniques induits par les rejets atmosphériques du projet sont non significatifs pour les riverains présents autour des futures installations, selon le fonctionnement majorant retenu basé sur les Valeurs Limites à l'Emission.		

L'impact du projet sera non significatif grâce à la mise en place de mesures sur le site en phases chantier et exploitation.

6. Analyse des effets cumulés avec d'autres projets existants ou approuvés

Les projets pris en compte pour l'analyse des effets cumulés avec d'autres projets connus sont :

- Les projets existants : projets qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont été réalisés ;
- Les projets approuvés : projets qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont fait l'objet d'une décision leur permettant d'être réalisés ;
- Les projets qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact :
 - Ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une consultation du public ;
 - Ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du Code de l'environnement et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Les projets ont été recherchés sur les 6 communes concernées par la zone d'étude classique. Un seul projet a été retenu dans le cadre de cette analyse, il s'agit du projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Neuville sur la commune de Chasseneuil, carrière également exploitée par la société LHOIST France OUEST.

Les effets cumulés sont ainsi présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 4 : Cumul des effets du projet avec le renouvellement et l'extension de la carrière de Neuville

Thématique	Renouvellement et extension de la carrière de Neuville	Effets cumulés avec le projet
Ressource en eau souterraine locale	Faible probabilité d'interception d'un écoulement souterrain.	Le projet de Saint-Gaultier n'engendre pas de prélèvement supplémentaire dans la ressource en eau souterraine et n'interceptera donc pas d'écoulement souterrain.
Gestion des eaux pluviales	Augmentation de la surface interceptée.	Le bassin versant de la carrière de Saint-Gaultier est différent de celui de la carrière de Neuville.
Consommation d'eau	Arrosage de piste, abattement des poussières et lavage des roues.	Le projet ne prévoit aucune augmentation des consommations d'eau.
Pollutions accidentelles	Installations de distribution de fioul et à l'aire d'entretien des engins/distribution de carburant. Risque de pollution faible des captages de Saint-Gaultier.	La zone du projet sera imperméabilisée et permettra de recueillir des éventuelles pollutions dues aux activités de stockage et de traitement du bois utilisé en biomasse. Les réseaux existants seront adaptés pour permettre de récolter les eaux pluviales et eaux de lavage de la zone projet. En cas d'eaux

Thématique	Renouvellement et extension de la carrière de Neuville	Effets cumulés avec le projet
		<p>pluviales ou de lavage susceptible d'être contaminées par une pollution le système actuellement en place d'obturation avant rejet (au niveau du canal de mesure) restera le même permettant le confinement des eaux polluées.</p> <p>Le projet ne prévoit pas la mise en œuvre de produits dangereux spécifiquement lié au process ni d'eaux résiduaires.</p>
Consommation d'espaces agricoles	Consommation d'espaces agricoles (cultures) à hauteur de 3,6 ha.	Aucune consommation d'espace agricole n'est prévue au projet.
Qualité de l'air	Faible impact en termes d'émissions de poussières : les impacts sont majoritairement circonscrits au site en lui-même compte-tenu de l'existence d'écrans rocheux tout autour du site exploité en dent creuse.	<p>Augmentation significative des émissions de poussières due aux rejets atmosphériques de l'usine. Les impacts seront faibles locaux et les valeurs modélisées montrent le respect des concentrations projetées aux objectifs de qualité et valeurs limites réglementaires aux différents points récepteurs.</p> <p>Dans le cas où les impacts de l'extension de la carrière de Neuville sont majoritairement circonscrits au site en lui-même, les impacts des deux projets ne sont pas susceptibles de se cumuler.</p>
Nuisances sonores	Impacts perceptibles pour les riverains proches mais d'augmentation significative du niveau de bruit ambiant.	Au vu de l'éloignement des deux sites, les nuisances sonores ne sont pas susceptibles de se cumuler pour ces deux projets.

Le cumul de ces deux projets n'est pas susceptible d'aggraver les impacts de l'un ou de l'autre projet.

7. Description des solutions de substitution raisonnables examinées par le maître d'ouvrage

Le projet a connu plusieurs évolutions :

1. Dans un premier temps, LHOIST FRANCE OUEST envisageait de ne pas intégrer le Bois B dans le scope du projet. Cependant, au vue des difficultés de trouver des sources d'approvisionnement de bois A, et dans l'optique de consommer moins de Bois énergie et plus de bois catégorisé « déchets », le projet a été modifié pour intégrer le Bois B dans son fonctionnement.

2. L'emplacement du bâtiment de préparation de la biomasse a été modifié en cours de projet. La première disposition en forme de « L » imposant de déplacer le hangar de stockage des big-bags ne permettait pas de conserver un rayon nécessaire pour le virage des camions (15 m).

Finalement, la disposition tout en longueur du bâtiment a été retenue, permettant une meilleure circulation des camions et par conséquent de ne pas engager de travaux sur ce hangar de stockage.

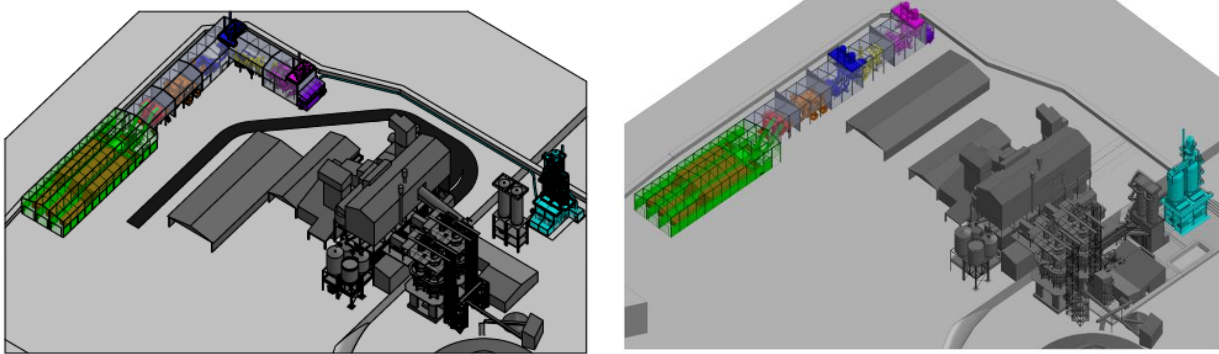


Figure 4 : Evolution du plan du projet

3. De plus, le stockage de biomasse était prévu initialement en silo. Cependant, pour réduire le risque d'incendie, le stockage retenu est finalement un stockage à plat, constitué de 3 cases. Pour cette même raison, de murs coupe-feu séparatif entre toutes les installations non prévues initialement, ont été ajoutés aux dispositions constructives.
4. Enfin, afin de réduire les nuisances sonores potentielles, le projet s'est vu ajouter un bardage sur l'ensemble de l'installation.